
Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Affaires scolaires

■ **Commission affaires scolaires enfance jeunesse et organisation rentrée scolaire** : M. le Maire rappelle aux élus que la commission communale relative aux affaires scolaires s'est réunie en date du 22 juin dernier. Marine THOMMEREL, membre de cette commission, informe que la commission propose de maintenir le renfort d'un agent avec fonction d'ATSEM pour l'année scolaire prochaine comme cela a été fait cette année mais, pour des questions budgétaires notamment, de ne pas répondre favorablement à la demande d'un 2nd renfort. La commission a fait le point sur l'aménagement de la cour côté Godinière avec notamment l'apport de jardinières devant la classe 6 dans le but d'apporter un mur végétal propice à générer de l'ombre et fraîcheur. À la suite des fortes chaleurs, un achat de 10 ventilateurs est également initié et 2 arbres vont être plantés. Un aménagement sécurité va être mis en place devant le secteur de l'école côté Godinière afin de faire ralentir la circulation des véhicules avec notamment une zone à 30 km/heure. L'achat d'un vidéoprojecteur pour la classe 1 est à l'étude afin de remplacer celui défectueux.

Point appel d'offres cantine et goûter : M. le Maire informe les élus que la Commission Appel d'Offres s'est réunie le 29 juin afin d'examiner les offres reçues donnant suite à la procédure adaptée lancée pour la fourniture des repas du restaurant scolaire et des goûter ALSH pour la prochaine rentrée scolaire. Il stipule que le cahier des charges a été étoffé par rapport aux précédentes consultations afin de se couvrir plus amplement juridiquement en cas de litige. 3 offres ont été déposées respectivement par CONVIVIO, RESTORIA et JMG. La valeur technique représentait 60 % de la note et le tarif 40 %. Après étude, les membres de la commission proposent de retenir CONVIVIO qui est l'entreprise la mieux-disante. Les élus, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, à main levée des membres présents et représentés, l'offre de l'entreprise CONVIVIO.

■ **Tarifs cantine 2022-2023** : M. le Maire présente l'évolution des tarifs depuis ces dernières années et propose de répercuter l'augmentation du prestataire retenu, rappelant donc que le tarif n'a pas été augmenté depuis 2 ans et ne tient pas compte des charges du personnel afférent. Afin de limiter le gaspillage et de réduire quelque peu les coûts, il propose de passer commande avec des grammages différents pour les maternels et les élémentaires spécifiant que la quantité dans l'assiette sera conforme aux recommandations des nutritionnistes pour chacun des rationnaires. Après discussion, notamment autour d'un tarif adossé au quotient familial, les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, la proposition de 3.80 € par enfant et 4.50 € par adulte.

Personnel communal

■ **Poste adjoint technique fonction ATSEM en renfort** : M. le Maire informe les élus que le contrat Parcours Emploi Compétence jeunes signé en septembre dernier pour un poste d'adjoint technique avec fonction d'ATSEM arrivera à échéance au 12 septembre prochain et que, au vu de la proposition de la commission affaires scolaires, il convient d'initier un nouveau contrat. Aussi, un appel à candidature pour un poste à 20 h par semaine est lancé auprès de Pôle Emploi et sur les voies de communication habituelles.

- **Point remplacement à l'Agence Postale Communale (APC) :** M. le Maire informe les élus que, suite à ce point évoqué lors du conseil municipal du 3 juin dernier, un agent contractuel à hauteur de 14h par semaine est recruté pour remplacer la gérante de l'APC pendant ses congés ; cet agent est opérationnel ayant déjà effectué des remplacements antérieurs. L'information sur la fermeture les après-midi de l'accueil du secrétariat de mairie du 15 juillet au 6 août a bien été publiée ; l'accueil téléphonique étant maintenu.

Travaux communaux

- **Point sur projets communaux :** Sylvain PLUMÉ informe les élus des différents projets à venir.
 - **Carrefour rue des Barons :** Les travaux d'aménagement sécurité doivent commencer dans la quinzaine à venir : îlot modifié, place stationnement PMR et réaménagement de ce carrefour à des fins sécuritaires.
 - **Toiture salle polyvalente :** Ce projet est toujours à l'étude pour intégrer la réfection de l'éclairage, cette modification génère un coût plus élevé mais une possibilité de subventions plus importante en offrant un service adéquat et nécessaire. Des travaux de colmatage des fuites actuelles seront réalisés dans l'attente de ce dossier plus conséquent.
 - **Equipeement cantine :** Les éléments électroménagers commandés pour la cantine scolaire ont été livrés, four, chambre froide notamment.
 - **Terrain de loisirs :** Des devis ont été reçus sur ce projet d'aménagement d'un city-stade sur le site de la Godinière, un plan reste à venir pour déposer le permis d'aménager nécessaire.
 - **Pont de la Godinière :** Une enquête nationale « Programme national pont » est lancée pour dresser un état des lieux des ouvrages faisant partie du domaine public des communes. La commune de Villeperdue s'est inscrite à ce programme afin de faire un point précis de la situation et d'avoir une meilleure connaissance de ce sujet et des suites qui pourraient être données à cette étude. Un compte-rendu de cette visite sur place sera remis dans les 6 mois à venir. La responsabilité de la prise en charge de l'entretien des équipements du pont est à l'étude, la voirie étant, elle, intégralement à la charge de la commune. A ce sujet, des infiltrations sont constatées et nécessiteraient à moyen terme que le tablier sur ce pont soit refait en enrobé sur toute la surface jusqu'aux bords des margelles. Un devis estimatif de 7500 € a été reçu sachant que ces travaux ne sont pas à prévoir dans l'urgence. L'accident de voiture qui a entraîné l'endommagement du rail a été signalé à l'assurance de la commune ; ce dossier est en cours d'instruction.
 - **Forage château d'eau :** Un point avec les services concernés de Touraine Vallée de l'Indre et un hydrogéologue est organisé le 1^{er} août prochain afin d'établir l'état de ce forage et les évolutions à venir.

Dates à retenir

- | | |
|---|---|
| ▪ Cinéma plein air et animations | Samedi 20 août à partir de 16h00 – espace Courbeloup
Et ancienne lagune – programme à venir |
| ▪ Forum des associations | Samedi 3 septembre de 9h00 à 12h00 – abords salle polyvalente |
| ▪ Commission communication | Mardi 6 septembre à 18h00 – mairie et 08/11 |
| ▪ Commémoration 11 novembre et banquet | Vendredi 11 novembre |
| ▪ Prochains CM | Vendredi 26 août à 20h00 – mairie
- 30/09– 04/11– 09/12 |

Divers

- **Feux d'artifice annulés en Indre et Loire :** M. le Maire souligne qu'il n'y a d'autant pas de regret à ne pas faire de feu d'artifice pour le 14 juillet car nombre d'entre eux sont annulés par arrêté préfectoral au vu de la sécheresse actuelle et du risque incendie élevé. Magali MORIN rappelle que le choix s'est porté plutôt sur une animation au cours du dernier trimestre de l'année, sans doute autour du marché de Noël. M. le Maire précise qu'une mutualisation de matériel utilisé pour les événements festifs est à l'étude au sein de Touraine Vallée de l'Indre, les élus s'interrogent sur un investissement potentiel de 2 ou 3 barnums pour la commune.
- **Loyers communaux :** M. le Maire explique aux élus que, jusque-là, l'augmentation possible des loyers se fait au 1^{er} juillet de l'année en cours en référence à des indices de l'INSEE. Il précise aussi que la délibération municipale afférente nécessite d'être revue avec la nouvelle mandature. Aussi, ce dossier sera étudié et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.
- **SIEIL :** Christian RONDINEAU fait part d'une réunion avec ce Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire auquel adhère la commune. L'augmentation exponentielle de l'électricité pose question et remet en cause le groupement d'achat d'énergie. M. le Maire fait lecture du courrier envoyé par le SIEIL à ce sujet et les élus sont inquiets au vu de la conjoncture actuelle et des répercussions financières à venir sur le budget communal.
- **Nuisances sonores centre bourg :** Julien MARTIN informe l'assemblée des problèmes de nuisances sonores au centre bourg de manière très régulière notamment autour du bar. La discussion avec les voisins est de rigueur avant signalement au-delà s'il n'y a pas d'amélioration.